

Justificatif généré le 14/06/2024

Support de parution :



Date de parution : 14/06/2024
Département : (92) Hauts-de-Seine (92)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/742036
N° d'annonce : 742036

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°742036 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2024-06-14.

AXA EPARGNE ENTREPRISE

Société Anonyme au capital de 21 010 261.04 euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX
428 191 027 R.C.S. NANTERRE

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2024
Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en euros)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements de crédit	69 063 322	59 012 272
Actions et autres titres à revenu variable	2 984	2 984
Participations et autres titres détenus à long terme	21 970	21 970
Comptes de négociation et de règlement	63 076	1 027 218
Autres actifs	3 724 432	6 851 016
Comptes de régularisation	128 138	1 024 073
TOTAL ACTIF	73 003 922	67 939 533

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	42 534 918	40 461 812
Autres passifs	1 623 837	2 690 577
Comptes de régularisation	1 451 090	504 273
Compte de négociation et de règlement	14 857 744	12 708 483
Provisions pour risques et charges	83 820	109 691
Capitaux propres hors FRBG	12 452 513	11 464 697
- Capital souscrit	21 010 261	16 210 261
- Report à nouveau	(4 745 564)	(281 362)
- Résultat de l'exercice	(3 812 184)	(4 464 202)
TOTAL PASSIF	73 003 922	67 939 533

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	899 105	98 406
Intérêts et charges assimilés	(3 352)	(93 129)
Commissions (produits)	6 187 657	5 846 439
Commissions (charges)	(276 793)	(254 469)
Autres produits d'exploitation bancaire	22 302	91 766
Autres charges d'exploitation bancaire	(74 701)	(36 863)
PRODUIT NET BANCAIRE	6 754 218	5 652 151
Charges générales d'exploitation	- 10 706 317	- 10 314 084
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(3 952 099)	(4 661 933)
Coût du risque	139 915	197 731
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 812 184)	(4 464 202)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(3 812 184)	(4 464 202)
RESULTAT NET	(3 812 184)	(4 464 202)

ANNEXE DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (en euros, sauf indication contraire).

PRESENTATION DE LA SOCIETE. AXA EPARGNE ENTREPRISE (AEE) délègue depuis juillet 2003 l'activité de tenue de compte à sa filiale SERVICES EPARGNE ENTREPRISE (S2E) basée à Nantes, co-détenue depuis sa création avec la SOCIETE GENERALE. En 2006, deux nouveaux partenaires : HSBC et BNP sont entrés dans cette participation, portant ainsi les taux de détention respectivement à : 10,28 % pour AXA EE ; 39,92 % pour SG ; 14,18 % pour HSBC ; 35,62 % pour BNP. La société S2E a pour objet de fournir des prestations techniques en matière de tenue de registre d'épargne salariale et de tenue de compte conservation de parts d'épargne salariale auprès de ses associés. L'ensemble des coûts supportés par la société est facturé aux associés sur la base du prix de revient. La répartition entre les associés est réalisée à partir de clés approuvées par le Conseil de Surveillance de la société. Un mécanisme de reddition des comptes techniques et des comptes bancaires liés à la gestion technique des opérations de tenue de comptes et conservation (TCCP) entre S2E et AXA EE a été mis en place depuis 2008 (transmission mensuelle d'une balance auxiliaire). **I. Faits marquants de l'exercice.** Par décision du Conseil d'administration en date du 11/10/2023 : le capital social a été augmenté d'un montant de 4 799 999,96 d'euros par la création et l'émission de 16 551 724 actions nouvelles de numéraire de 0,29 euros de valeur nominale. Le montant du capital social a été ainsi porté de 16 210 261,08 euros à 21 010 261,04 euros. Le capital est réparti entre les quatre actionnaires de la façon suivante : AXA FRANCE VIE : 72 449 169 actions, AXA FRANCE IARD : 1 action, VAMOPAR : 6 actions. Eléments postérieurs à la clôture : Il n'y a eu aucun évènement postérieur à la clôture des comptes. Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. **II. Autres informations.** **1. Société consolidante.** La société AXA EE appartient au groupe AXA dont la société mère est AXA S.A, située au 25 avenue Matignon - 75008 Paris et inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920. La société AXA établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes de la société sont inclus selon la méthode de l'intégration globale. **2. Intégration fiscale.** La société AXA EE est rattachée au groupe d'intégration fiscal AXA SA. **III. Engagements hors-bilan.** Néant. **IV. Effectif et rémunération.** a) Effectif. Néant. b) Rémunération. Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Principes. Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 (relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

comptes annuels. La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **Bilan. Actif. Créances sur les établissements de crédit.** Ce poste comprend les comptes bancaires pour le fonctionnement propre d'AXA EE et les comptes bancaires cantonnés (dédiés à l'activité technique de TCCP). Les comptes bancaires cantonnés sont gérés techniquement par S2E et remontés via la balance de reddition chez AXA EE. Ces comptes bancaires sont ouverts auprès de la SOCIETE GENERALE et BPSS (au titre du compte miroir) au nom d'AXA EE. Ils sont enregistrés comptablement pour leur montant net, dans le poste « comptes bancaires à vue » d'AXA EE. **Actions et autres titres à revenu variable (VMP).** Elles sont représentées par des SICAV - AXA COURT TERME. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. **Participations et autres titres immobiliers.** Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale, de sa rentabilité et de sa détention durable par la société. **Immobilisations incorporelles.** Les actifs incorporels sont représentés uniquement par la quote-part de l'acquisition du logiciel NOEE, outil de gestion commun aux quatre associés Teneurs de compte (associés et clients de S2E), cette quote-part a été refacturée par S2E jusqu'à la date de migration sur le logiciel qui a eu lieu en février 2008. Le mode d'amortissement est calculé sur le mode linéaire dont la durée est 5 ans. Ces actifs incorporels liés à NOEE ont été complètement amortis en 2014. **Comptes de négociation et de règlement.** Les versements des entreprises sont crédités aux comptes entreprises CCB-FCPE (cash). Ces comptes sont ensuite débités par le crédit des comptes salariés (cash). Les comptes salariés sont soldés par le crédit des comptes de titres à recevoir. Les remboursements de parts de FCPE sont crédités sur le compte de titres à livrer. Ces comptes sont ensuite débités par le crédit des comptes salariés (cash). Ces derniers sont soldés par les comptes bancaires. Les créances liées aux opérations techniques de tenue de comptes et conservation (TCCP), qui résultent du fonctionnement des comptes ci-dessus, sont dépréciées comme suit : **Pour les comptes entreprises et salariés (cash).** Les montants à provisionner sont déterminés à partir de l'analyse des risques diffusée par S2E sous la responsabilité d'AXA EE. Cette analyse est basée sur l'antériorité des soldes débiteurs entreprise par entreprise. **Pour les comptes souscriptions et remboursements (titres).** Les montants à provisionner sont déterminés à partir de l'analyse des risques diffusée par S2E sous la responsabilité d'AXA EE. Cette étude est basée sur les résultats de rapprochement des titres avec le dépositaire au 31/12/2023. Les pertes potentielles sont provisionnées à 100 %, cette année aucune provision n'a été comptabilisée. **Pour les comptes mécomptes récupérables entreprises - mécomptes récupérables salariés.** Une provision pour risque et charge sert à anticiper les pertes futures, au sens comptable il s'agit d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise, qu'il convient de rattacher à l'exercice comptable au cours duquel elles sont apparues. Les provisions sur les mécomptes permettent d'anticiper les pertes futures liées au non-recouvrement des mécomptes récupérables entreprises et salariés. Chaque trimestre, la comptabilité d'AXA EPARGNE ENTREPRISE calcule le montant des provisions pour risques et charge liées aux mécomptes récupérables. Les mécomptes initiés en année N-2 et antérieures seront entièrement provisionnés afin de rendre compte de l'augmentation du risque de non-recouvrement, les mécomptes initiés en année N-1 seront provisionnés à 50 %. Les mécomptes en 2023 sont de 35 K€ et ont été positionnés en comptes de négociation et de règlement. **Autres actifs. Créances clients et comptes rattachés.** Les créances clients provenant de la facturation des prestations de tenue de compte et annexes comptabilisées au poste opérations avec la clientèle, sont dépréciées selon les règles suivantes : les créances échues > 90 jours sont provisionnées à 100 % ; les créances non échues et les créances échues entre 31 et 90 jours, font l'objet d'une provision pour risques calculée par rapport au taux d'irrecouvrabilité de N-1. Suite à l'analyse de nos créances clients et conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014, nous avons procédé au déclassement et dépréciation des créances impayées. La provision pour dépréciation s'élève à 285 K€ au 31/12/2023, du fait d'une reprise de 384 K€ (343 K€ au titre des créances douteuses et 41 K€ pour les mécomptes récupérables) et d'une dotation de 270 K€ sur l'exercice 2023, qui impacte le poste coût du risque. **Autres créances.** Ce poste est essentiellement composé des montants dus par les sociétés de gestion, le Trésor Public et le Fonds de Garantie des Dépôts, ainsi que la balance de reddition. **Compte de régularisation.** Ce poste est constitué des intérêts créditeurs à recevoir au titre de décembre pour 47 K€, ainsi que les frais divers facturés aux salariés de nos entreprises clientes pour 79 K€, pour la même période. **Passif. Dettes envers les établissements de crédit.** Ce poste comprend les soldes créditeurs des comptes bancaires cantonnés (dédiés à l'activité technique de TCCP). Les comptes bancaires cantonnés sont gérés techniquement par S2E et remontés via la balance de reddition chez AXA EE. Ces comptes bancaires sont ouverts auprès de la Société Générale et BPSS (au titre du compte miroir). **Autres passifs.** Les principaux éléments sont les dettes relatives aux prélèvements sociaux, la TVA Collectée, le compte courant AXA IM, et les éléments issus de la Balance de Réédition de Comptes fourni par S2E. **Comptes de négociation et de règlement.** Il s'agit des soldes créditeurs des comptes techniques relatifs à l'activité d'épargne salariale. **Comptes de régularisation (en K€).** Ce poste correspond aux charges à payer aux fournisseurs. Honoraires Commissaires aux comptes et Avocats : 34 578,00, Sous-traitance COMDATA : 101 347,00, Sous-traitance S2E : 890 725,00, AXA PARTNERS : 192 057,00, Sous-traitance : GIE AXA FRANCE ; AXA FRANCE ; GIE AXA TECHNOLOGIE : 3 512,00, SHAREPLAN CACEIS : 220 600,00, Divers : 8 271,00, Total : 1 451 090,00. **Coût du risque.** Au compte de résultat, le poste coût du risque comprend : la variation de provision pour dépréciation des créances clients (dotation - reprise) ; la variation de provision pour risques clients (provision pour risques et charges) ; la variation de provision sur les mécomptes récupérables qui sont la conséquence des erreurs opérationnelles liées aux comptes des salariés des entreprises. **Délais de paiement.** L'ensemble des dettes fournisseurs est réglé dans les 45 jours fin de mois de la réception de la facture. Le solde des dettes fournisseurs au 31/12/2023 est égal à zéro. L'ensemble des créances clients est réglé dans les 30 jours à la réception de la facture. Le solde des créances clients au 31/12/2023 est égal à 1 990 638,39 € HT. **Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.**

Factures clients émises par date d'échéance	Exercice clos au 31/12/2023					
	Non échues (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
Tranches de retard de paiement :						
- Nombres de factures concernées	1 146	5	6	3	2 011	2 025
- Montant des factures concernées HT	1 728 628,48	965,70	22 177,14	642,00	238 225,07	262 009,91
- Pourcentage du chiffre d'affaires HT	27,92 %	0,02 %	0,36 %	0,01 %	3,85 %	4,23 %

Variation des capitaux propres.

Capitaux propres	31/12/2022	Aug.	Diminution	31/12/2023
Capital social composé de 72 449 176 actions de 0,29 €	16 210 261	4 800 000	-	21 010 261
Report à nouveau Report à nouveau	(281 362)	(4 464 202)	-	(4 745 564)
Bénéfice de l'exercice N	(4 464 202)	(3 812 184)	4 464 202	(3 812 184)
SITUATION DES CAP. PROP....	11 464 697	(3 476 386)	4 464 202	12 452 513

DETENTION DU CAPITAL	Nombre de titres	% de déten tion
AXA FRANCE VIE	72 449 169	100,00
VAMOPAR	6	NS
AXA FRANCE IARD	1	NS
	72 449 176	-

ETAT DES CREANCES 31/12/2023	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant en euros	A 1 an au +	A + d'un an	Montant en euros
Créances sur les ets de crédit...	69 063 322	69 063 322	-	59 012 272
- Disponibilités	68 918 213	68 918 213	-	58 955 434
- Chèque en attente d'encaissement	145 109	145 109	-	56 838
Actions et autres titres à revenu variable	2 984	2 984	-	2 984
- Valeurs mobilières de plct.....	2 984	2 984	-	2 984
Participations et autres titres détenus à long terme	21 970	-	21 970	21 970
- S2E	21 970	-	21 970	21 970
Immobilisations incorporelles :				
- Projet NOE	4 449 453	-	4 449 453	4 449 453
- Amortissements projet NOE	- 4 449 453	-	(4 449 453)	- 4 449 453
Comptes de négociation et de règlement	63 076	63 076	-	1 027 218
- Comptes clients : op. titres	63 076	63 076	-	1 027 218
Autres actifs	3 724 432	3 724 432	-	6 851 016
- Créa. clts et comptes ratt.	1 995 743	1 995 743	-	2 707 465
. Frais d'ouverture et de tenue de compte, divers	1 995 743	1 995 743	-	2 707 465
- Clients douteux	285 038	285 038	-	399 082
- Prov. pr dépréc. des clients.....	(285 038)	(285 038)	-	(399 082)
- Autres créances	1 728 689	1 728 689	-	4 143 551
. Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 097 875	1 097 875	-	1 161 347
- Débiteurs divers : prélèvements sociaux	380 194	380 194	-	2 752 725
- Dépôts	250 620	250 620	-	229 479
Comptes de régularisation	128 138	128 138	-	1 024 074
- Clients - Prod. non facturés	126 117	126 117	-	1 022 053
- Frais : tenue de compte	-	-	-	888 299
- Frais divers facturés aux salariés à reverser au TCC				
FAE	79 310	79 310	-	84 916
- Intérêts positifs décembre	46 807	46 807	-	48 839
- Autres débiteurs divers	2 021	2 021	-	2 021
- Divers	2 021	2 021	-	2 021
TOTAL GENERAL	73 003 922	72 981 952	21 970	67 939 533

Etat des immobilisations. Ouverture et clôture. Projet NOE et Amortissement projet NOE : 4 449 453.

ETAT DES DETTES EXIGIBLES 31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
	Mont. brut en euros	Mont. brut en euros
Dettes envers les établissements de crédit	42 534 918	40 461 812
- Solde créde iteur de banque	42 534 918	40 461 812
Compte de négociation et de règlement	14 857 744	12 708 483
Cptes de la cltèle : négoc. et rgimt relatifs aux op. titres..	14 857 744	12 708 483
Autres passifs	1 623 837	2 690 577
- Dettes fiscales et sociales	498 635	671 877
. Etat : taxe sur la valeur ajoutée	498 377	671 619
. Etat : autres impôts taxes et assimilés	258	258
. Prélèvements sociaux	-	0
- Autres dettes	1 125 202	2 018 700
- Compte courant AXA IM	285 780	1 342 831
- Balance reddition	834 673	675 869
- Compte courant entités groupes	-	0
- Créde iteurs divers	4 749	-
Comptes de régularisation	1 451 090	504 273
- Fournis. et comptes rattachés factures non parvenues ..	1 451 090	504 273
- Compte fournisseur	-	0
- Charges à payer fournisseurs	1 451 090	504 273
TOTAL GENERAL	60 467 589	56 365 146

Résultat des cinq derniers exercices.

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice :					
- Capital social	21 010 261,04	16 210 261,08	20 820 522,16	8 820 520,52	19 770 132,20
- Nombre d'actions :					
. Ordinaires	72 449 176	55 897 452	35 897 452	15 207 794	15 207 794
Opérations et résultats :					
- Chiffre d'affaires hors taxes	6 187 657,39	5 846 439,11	5 389 151,52	5 136 484,91	5 454 198,50
- Résultat avant impôt, participation, dotation amortissements et provisions	- 3 521 825,77	- 3 995 011,31	- 5 387 748,68	- 4 617 435,24	- 4 453 203,77
- Dotation amortissements et provisions	290 357,99	469 190,59	321 935,95	245 367,68	0,00
- Résultat net	- 3 812 183,76	- 4 464 201,90	- 5 709 684,63	- 4 862 802,92	- 4 453 203,77
Résultat par action :					
- Résultat après impôt, participation, avant dotation amortissements, provisions	- 0,05	- 0,07	- 0,15	- 0,30	- 0,29
- Résultat après impôt, participation dotation amortissements et provisions	- 0,05	- 0,08	- 0,16	- 0,32	- 0,29

Provisions.

Nature	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Prov. pour risques et charges :				
- Risque clients	109 691	-	46 630	63 061
- Autres : provision pour fraude, risques mécomptes	-	20 759	-	20 759
TOTAL	109 691	20 759	46 630	83 820

Charges à payer par nature	2023	2022
Nature des charges	Montant en euros	Montant en euros
Autres passifs :		
Dettes fiscales et sociales	498 635	671 877
- Taxe sur la valeur ajoutée	498 377	671 619
. TVA collectée	498 377	587 278
. Sur factures à établir	-	84 341
- Etat : autres impôts taxes et assimilés	258	258
Compte de régularisation	1 451 090	504 273
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 451 090	504 273
- Honoraires Commissaires aux comptes et avocats	34 578	33 794
- Sous-traitance COMDATA	101 347	94 986
- Sous-traitance S2E	890 725	213 449
- AXA PARTNERS	192 057	-
- Sous-traitance : GIE AXA FRANCE ; AXA FRANCE ; GIE AXA TECHNOLOGIE	3 512	139 718
- SHAREPLAN CASEIS	220 599	-
- Divers	8 272	22 326
TOTAL	1 949 725	1 176 150

PRODUITS A RECEVOIR PAR NATURE ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2023	2022
Nature des produits	Montant en euros	Montant en euros
Comptes de régularisation :		
- Clients et comptes rattachés non facturés	126 117	1 022 053
. Tenue de compte FCPE	-	888 299
. Frais divers facturés aux salariés à reverser au TCC		
FAE	79 310	84 916
- Intérêts Positifs Décembre	46 807	48 839
- Autres débiteurs	2 021	2 021
- Divers	2 021	2 021
TOTAL	128 138	1 024 074

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
	Montant en euros	Montant en euros
Dépenses d'exploitation	(10 706 317)	(10 314 084)
- Autres achats et charges externes	(10 534 636)	(10 135 027)
- Impôts, taxes et versements assimilés	(125 144)	(123 537)
- Autres charges	(46 537)	(55 520)
TOTAL	(10 706 317)	(10 314 084)
Comptes clients opérations sur titres :		
- Provisions sur mécomptes récupérables : dotation	(20 759)	-
Créances clients et comptes rattachés :		
- Provision sur créances clients : produits facturés :		
. Dotation	(269 599)	(359 500)
. Reprise	383 643	666 922
- Provision pour risque clients	46 630	(109 691)
TOTAL	139 915	197 731

Charges exceptionnelles. Néant. Ventilation des commissions produits (en Keuros).

	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
Frais de tenue de cpte à la ch. des ent.	2 333	2 333	0 %
Frais d'acheminement et de mise sous pli.	145	170	- 15 %
Frais salariés	2 915	2 541	15 %
Frais d'ouverture de dossier	133	171	- 22 %
Frais OPE COLL AXA	74	112	- 34 %
Divers frais	588	519	13 %
TOTAL	6 188	5 846	6 %

Crédit à imputer sur déficits reportables (31/12/2023) et Situation fiscale latente nette : 24 562 476 euros. Situation fiscale différée et latente (Taux moyen I.S. pris = 25,83).

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute titres	C.A.
	Capitaux propres	Dividende encaissé	Valeur nette titres	Résultat 2023
S2E - EPARGNE SERVICES ENTREPRISES.....	213 670	10,28 %	21 970	65 446 987
32, rue du Champ de Tir 44 NANTES	213 670	-	21 970	0

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 3 812 183,89 euros au poste report à nouveau. Le compte report à nouveau présentera, après affectation du résultat, un solde négatif de 8 557 748,28 euros. Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué autitre des trois exercices précédents. Nombre d'actions, Exercice 2020 : 15 207 794, Exercice 2021 : 35 897 452, Exercice 2022 : 55 897 452. **Dépenses non déductibles fiscalement.** Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence d'amortissements excédentaires non déductibles des bénéfices visés au 4 de l'article 39 de ce même Code.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA EPARGNE ENTREPRISE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Paris - La Défense, le 22 mai 2024, Le Commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG AUDIT : Abder AQUAD. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.